



## Déclaration liminaire

### CSA départemental du 21 mars 2024

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Ces derniers temps, les signes d'une dégradation du dialogue social avec la DSDEN65 se sont multipliés.

Le temps prévu pour les instances est maintenant trop réduit pour permettre des échanges de qualité. Par le passé, CAPD et CTSD n'étaient jamais positionnés sur une même demi-journée, et nous pouvions disposer sans problème de 3 heures de réunion. De plus non seulement certains points importants d'actualité sont parfois évacués rapidement (groupes de niveau et choc des savoirs), mais ensuite vous pouvez procéder à une lecture très minutieuse d'informations dont nous avons déjà pris connaissance en avance (liste de mentions complémentaires).

Dans ces instances, siégeaient des personnels de direction et des IEN. Ce n'est plus le cas dans le cadre des CSA de proximité, et c'est regrettable. Si les IEN avaient considéré que ce qui concerne le second degré « était aussi pour eux », peut-être que l'intervention de certains PE en 6<sup>ème</sup> se serait mieux passée et que les liaisons école-collège auraient un peu plus de contenu. Et dans le cadre de ces liaisons qui sont à améliorer, le second degré les concerne plus que jamais.

Quand nous évoquons certains points dans nos déclarations liminaires, vos prédécesseurs ne se positionnaient pas sur ceux qui étaient de portée nationale, mais répondaient à ceux qui concernaient directement les Hautes-Pyrénées. Ce n'est plus le cas. Nous voulons bien reconnaître qu'être confrontée au réel est pour vous difficile, mais nous nous emparons de tous les outils à notre disposition pour relayer la parole de nos collègues, et cela mérite une écoute de meilleure qualité et surtout des réponses.

Il nous arrive aussi de vous écrire tout au long de l'année, sans pour autant submerger la messagerie de votre cabinet. Et nous avons rarement de réponse et si c'est le cas, elles se font longuement attendre. Là, ce n'est plus une dégradation du dialogue social, c'est plus de dialogue du tout. Et là encore, cela ne se passait pas ainsi par le passé. Le service public a un délai maximal pour répondre, nous n'en attendons pas moins de notre employeur.

Nous demandons à chaque instance s'il est possible de nous communiquer le diaporama présenté. Cette demande est relativement anodine, étant donné le contenu très factuel du document. Pourtant vous demandez chaque fois ce qui se faisait avant, nous n'avons pas de réponse nette... et le fameux pdf ne nous est finalement jamais communiqué. Pourtant par le passé, il l'était. Comme cela se fait d'ailleurs au niveau académique. Comme si nous concéder la moindre miette était exclu a priori.

Autre sujet qui ne devrait pourtant pas poser problème : le fameux débat entre constat et prévision. Cette question a été tranchée depuis longtemps, et ceci dans un large consensus avec vos prédécesseurs. Vous pouvez d'ailleurs consulter vos archives. Et nous sommes lassés de devoir redémarrer à zéro. Et plus précisément sur les prévisions, contrairement à ce que vous avez laissé entendre, il n'y a aucune suspicion a priori de notre part. D'ailleurs les documents fournis par la DSDEN65 sont largement reconnus pour leur qualité, et ont été pris en exemple au niveau académique depuis longtemps.

Pour finir, quand nous vous apportons des informations perçues comme polémiques que vous contredisez avec l'expression consacrée « Pourtant j'ai des remontées très positives du terrain », cela donne souvent lieu à des discussions stériles. En effet, si vous avez une vision large et documentée du département, nous, « nous sommes le terrain ». Si nous portons à votre connaissance telle ou telle information, c'est juste afin que vous en preniez bonne note et que vous variez vos sources pour vous faire une idée un peu plus réaliste du fameux « terrain ». Si vos remontées ne correspondent pas à la réalité, c'est surtout le signe d'une rupture totale de confiance entre les collègues et l'institution. Et nos organisations vous ont déjà alerté sur le sujet.

Nous vous prions de croire, Madame l'inspectrice d'académie, à notre profond attachement au service public d'éducation.